

Notre-Dame de Paris, un an après, péril imminent du patrimoine bâti



L'incendie de la cathédrale Notre-Dame de Paris a eu des conséquences inattendues, notamment dans le secteur du patrimoine bâti (ou patrimoine architectural). Professionnels, experts et étudiants ont voulu profiter de l'engouement populaire et politique autour du chantier pour pointer du doigt l'abandon par l'État de son patrimoine national.

Les métiers du patrimoine et les métiers d'art, dont se font notamment garants les Compagnons du Devoir, sont en péril. Pas assez de formations, pas assez attractifs pour les jeunes, pas assez de débouchés : la Cathédrale et plus généralement tout le patrimoine bâti en France, qu'il soit protégé ou non au titre des Monuments historiques, en paient aujourd'hui le prix. Malgré de nombreuses annonces faites par le Gouvernement en avril et mai 2019, un an après, les promesses ne sont pas tenues. L'exemple le plus parlant est l'annonce des Chantiers de France, toujours à l'état de discours.

Plus que la France, le patrimoine bâti parle à toute l'Europe. Ainsi, le président de la Commission européenne Jean-Claude Juncker a parlé d'une Europe « blessée » par l'incendie du 15 avril 2019. La ferveur européenne est fédératrice mais pourrait desservir le milieu en gommant les spécificités locales par la mise en place d'une politique culturelle commune ou d'une « culture européenne ».

Alors que le chantier de restauration de Notre-Dame de Paris doit débuter en 2021, quel est l'état du secteur du patrimoine bâti ?

I) Un patrimoine et des savoir-faire en danger

A) Les métiers du patrimoine bâti pour Notre-Dame de Paris

Le 27 mai 2019, le ministère de la Culture listait 15 métiers du patrimoine bâti et de l'art nécessaires à la restauration de la cathédrale. Le chantier accueillera selon les premières estimations près de 1 200 restaurateurs, 10 000 compagnons et 215 entreprises. A travers cette évaluation des besoins, le ministère annonçait vouloir mettre en avant les savoir-faire des artisans et des professionnels du patrimoine.

L'EPIC (établissement public à caractère industriel et commercial) chargé de la conservation et de la restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris comprend d'ailleurs dans ses missions de « mettre en œuvre des programmes culturels, éducatifs, de médiation et de valorisation des travaux de conservation et de restauration, ainsi que des métiers d'art et du patrimoine y concourant, auprès de tous les publics.» C'est dans cette optique que des professionnels devraient s'installer sur le parvis dans un « village des métiers » pour des démonstrations et éventuellement des ateliers pédagogiques.

L'entreprise JC Decaux a d'ailleurs fait un don de 10 millions d'euros à la Fondation Notre-Dame en précisant qu'une partie de ce don devra être alloué à la valorisation des métiers de la restauration. Comme le souligne une majorité de professionnels, le chantier de Notre-Dame aura valeur de chantier-école nécessaire à la transmission, la valorisation et la formation de leurs métiers.

Plusieurs entreprises spécialisées sont déjà en place sur le chantier de sécurisation de la cathédrale : Le Bras Frères pour la couverture, Jarnias pour les filets et les cordiers, Pierre Noël pour la maçonnerie et la pierre de taille. Elles seront remplacées ou rejointes par d'autres entreprises et ateliers d'art après l'appel d'offre pour les travaux de restauration qui devraient débuter début 2021. Le GMH (Groupement des entreprises de restauration des monuments historiques) préconise une mutualisation des moyens humains, matériels et matériaux des entreprises tout en profitant du chantier pour faire venir des jeunes. L'EPIC a d'ailleurs demandé au Groupement les exigences d'apprentissage nécessaires pour que les entreprises engagées sur la restauration puissent accueillir des apprentis.

Au sujet de la « Forêt », iconique charpente de Notre-Dame

La charpente en bois de la cathédrale était connue de tous les passionnés et professionnels. Un architecte ne pouvait passer sa carrière sans monter voir l'une des plus anciennes charpentes de Paris. Joyau architectural à elle seule, la charpente du XIIe siècle mesurait 100m de longueur sur 10m de hauteur et jusqu'à 40m de largeur au niveau des transept.

Complètement décimée par l'incendie du 15 avril 2019, la charpente est aujourd'hui au cœur des débats. Alors que l'atelier des Compagnons du Devoir à Gennevilliers a reconstitué la charpente en bois avec une cinquantaine d'apprentis (non à l'échelle), des critiques émanent quant au choix du matériau. Frédéric Epaud, chercheur au CNRS et spécialiste des

charpentes médiévales, tente de déconstruire les idées reçues à ce sujet. Non, la reconstruction d'une charpente en bois ne serait pas la cause d'une déforestation massive puisque seulement 1 000 chênes seraient nécessaires quand la construction de la réplique de L'Hermione en a nécessité 2 000. Frédéric Létoffé, co-président du GMH, ajoute que le choix du bois est inévitable, outre les lois du patrimoine qui obligent une reconstruction à l'identique. Contrairement au béton ou à l'acier, une charpente en bois ne changerait rien aux caractéristiques structurelles de la cathédrale et soutiendrait la charpenterie, savoir-faire patrimonial.

B) Formation et transmission de savoir-faire nationaux

Le volet formation est primordial dans les métiers du patrimoine bâti car ce sont des compétences manuelles transmises par l'observation et l'apprentissage. Même si les moyens humains nécessaires aux chantiers de restauration (et/ou de création) actuels sur le territoire français sont suffisants, la filière manque cruellement de jeunes pour compenser les départs à la retraite et perpétuer les savoir-faire. Ces métiers, entre métiers manuels et métiers de gestion, se modernisent pourtant par la mécanisation et les commandes de créations contemporaines.

En France, malgré ses qualités reconnues, la filière souffre d'un manque de lisibilité de ses formations et d'attractivité. Dans les métiers du patrimoine bâti, la formation la plus connue est celle de l'association ouvrière des Compagnons du Devoir et du Tour de France, plus connue sous le nom des Compagnons du Devoir. 5 444 apprentis et 2 672 itinérants s'y sont formés en 2018, sur 31 métiers et un

. Le GMH accompagne également des jeunes en mettant en contact des centres de formation et des entreprises des monuments historiques. Cependant, il n'existe aujourd'hui en France pas de centre de formation spécialisé dans le patrimoine. Par exemple, à Paris, le lycée Hector Guimard propose avec le CFA Saint Lambert une formation en taille de pierre, mais le CFA regroupe en général les métiers du BTP. La Licence pro patrimoine bâti présente à l'Université de Cergy forme quant à elle des jeunes à la conduite des travaux.

De plus, du fait de l'absence de référentiel de formation pour les métiers du patrimoine bâti, les jeunes sont formés sur les référentiels des métiers du bâtiment et ne se spécialisent qu'une fois en entreprise. Les référentiels de compétences identifient les connaissances et les savoir-faire requis pour la réalisation d'un chantier. Ceux dont s'est doté le BTP ne correspondent pas aux particularités des chantiers du patrimoine car ils ne prennent pas en considération les obligations liées aux lois du patrimoine (choix des matériaux, suivi technique et administratif, réglementations de protection, etc.).

Pour lutter contre cette tendance, certaines initiatives locales, comme les chantiers de REMPART et du château de Guédelon, permettent au grand public de prendre part aux travaux et éventuellement de révéler des vocations et des reconversions.

Le futur Campus d'excellence de Versailles

La Région Ile-de-France, les académies d'Ile-de-France, l'université de Cergy et le château de Versailles se sont réunis pour créer un campus exceptionnel dans les écuries royales de Versailles. Ce campus réunira les métiers du

patrimoine et de l'artisanat en rassemblant sur un même espace les acteurs de la formation, de la recherche et des professionnels pour accompagner la nouvelle génération. Le but est également d'assurer des passerelles entre les différents métiers.

Suite à l'incendie de Notre-Dame et à l'annonce des Chantiers de France, le ministre Jean-Michel Blanquer s'est rendu sur les lieux de ce futur campus le 19 avril dernier. Il a alors rappelé « la nécessité de promouvoir les filières d'excellence dans le domaine de la restauration du patrimoine ».

C) Des savoir-faire au service du patrimoine national

Le patrimoine bâti en France est l'un des plus riches d'Europe. Il représente 44 000 immeubles protégés au titre des monuments historiques, 844 « sites patrimoniaux remarquables » et un « petit » patrimoine quotidien incalculable. Ce patrimoine bâti est surveillé de près par les ABF (architectes des bâtiments de France), les ACMH (architectes en chef des monuments historiques), les architectes du patrimoine, les fondations et associations locales, et les professionnels de la restauration, en collaboration avec une petite majorité de pouvoirs publics en place sensibilisés à leur patrimoine.

Tous espéraient au lendemain de l'incendie de Notre-Dame une prise de conscience collective sur l'état du patrimoine en France. Alors que Franck Riester, ministre de la Culture, a demandé un audit sur toutes les cathédrales de France en avril 2019, la Fondation du Patrimoine, dont la mission principale est la protection du patrimoine local non-protégé, s'est servie de l'élan de générosité pour Notre-Dame de Paris pour rappeler l'état inquiétant de l'ensemble du patrimoine en France.

Multiplés sont les restaurations inachevées et les travaux désastreux parce que les propriétaires n'ont plus les moyens d'engager des professionnels du patrimoine bâti, faute de subventions publiques, ou parce que les savoir-faire se sont perdus, faute de jeunes formés. Lors de travaux de restauration, engager des spécialistes du patrimoine représente certes un coût mais garantit des compétences. Au-delà du coût de la main d'œuvre qui représente entre 70% et 80% du prix total du fait des savoir-faire spécifiques, ces experts utilisent des matériaux adaptés souvent plus chers que les matériaux traditionnels à l'achat mais plus résistants sur le long terme. Les subventions publiques ne correspondent pourtant plus à la réalité économique du secteur, notamment à cause de la hausse du prix de ces matériaux et du matériel. Par conséquent, les particularités régionales sont les premières perdues faute de professionnels experts face aux entreprises du BTP et aux matériaux bas de gamme.

II) Le patrimoine bâti, identité nationale ou prétexte européen ?

A) Les « Notre-Dame »

Depuis l'incendie d'avril dernier, les professionnels du patrimoine bâti français déplorent un manque d'attention gouvernementale et européenne pour toutes les « Notre-Dame » du territoire alors que tous les moyens humains et toutes les compétences sont appelés à Paris. La cathédrale est certes un symbole de l'Histoire française, de ses racines et de sa culture ; mais l'Histoire française s'est aussi faite à partir d'un patrimoine régional et local. L'État doit s'intéresser à son patrimoine bâti autant qu'à la

cathédrale. Le patrimoine bâti, qu'importe son envergure, est synonyme d'Histoire (et d'histoires), d'identité et de savoir-faire, d'où la nécessité de le protéger. La Fondation du patrimoine avait d'ailleurs décidé dès le mois de mai 2019 d'arrêter sa campagne de dons pour Notre-Dame afin d'orienter l'engouement vers les autres édifices français en difficulté.

Lorsque la cathédrale parisienne brûlait aux yeux de tous, les réactions européennes ont été multiples. Le président du Conseil européen, Donald Tusk, a rappelé l'unité européenne dans cette épreuve en disant que « Notre-Dame de Paris est Notre-Dame de toute l'Europe ». Une partie des Européens s'est en effet retrouvée dans la perte d'un tel symbole, connu dans le monde et source d'imagination de Victor Hugo à Walt Disney. Cependant, cet événement rappelle plus encore la fragilité des monuments de toutes les nations européennes. Chaque pays, chaque région a sa « Notre-Dame », un bâtiment inestimable et joyau de l'histoire locale et/ou nationale dont l'existence peut être menacée.

Chaque année, en Europe, des bâtiments historiques cèdent : classement « patrimoine en péril » du centre historique de Vienne, incendie au haras national de Saint-Lô en janvier 2019, démolition d'un bâtiment recouvert d'œuvres de Picasso à Oslo en février 2020. L'identité de villes, de régions et de pays dépendent pourtant de ces édifices architecturaux.

B) Les compétences du patrimoine bâti à l'échelle européenne

Comme le soulignent des arguments avancés par la Commission européenne en 2018, le patrimoine a une valeur politique et identitaire non négligeable. Il représente un socle commun utilisé pour rassembler dans le cadre d'une construction régionale, nationale ou européenne. Des techniques d'architecture ne se retrouvent par exemple que dans certaines régions, participant à son identité.

Le patrimoine architectural en terre européenne

« Le patrimoine architectural en terre européen est l'un des plus variés au monde. » Les professionnels estiment à plusieurs centaines de milliers les constructions en terre crue en Europe, représentant ainsi un socle commun. Pourtant, il existe des techniques et des savoir-faire bien différents en fonction des régions naturelles et historiques. Ainsi, en France, le pisé est devenu l'identité forte du Forez et de la région lyonnaise tandis que la bauge est très présente en Bretagne.

Les techniques d'architecture en terre crue représentent l'identité de certains territoires menacés aujourd'hui par le manque de connaissance et de formations appropriées. En Europe, de nombreux architectes se spécialisent par exemple dans le pisé afin de conserver, réinventer et développer cette architecture en l'intégrant dans l'architecture contemporaine.

Un de ces architectes les plus connus est Martin Rauch, autrichien et maître d'œuvre de la maison des plantes de Ricola en Suisse.

C'est dans cet esprit qu'Emmanuel Macron a appelé les pays européens à se réunir autour de la question du patrimoine suite à l'incendie de Notre-Dame de Paris. Le ministre Franck Riester et la secrétaire d'état chargée des affaires européennes Amélie de Montchalin ont reçu le 3 mai 2019 des représentants des 28 pays membres de l'Union européenne à Paris, pour « réfléchir ensemble à un mécanisme européen d'urgence et de sauvegarde du patrimoine en péril ».

Les deux thématiques abordées étaient la mise en réseau de l'expertise en matière de patrimoine et la mobilisation de la jeunesse pour sa protection et sa valorisation. Les pays se sont mis d'accord pour la création d'un référentiel d'experts européens du patrimoine. Franck Riester a assuré qu'il s'agissait « de fédérer les énergies [...] l'objectif [étant] de mieux sauvegarder et de mieux protéger les monuments historiques qui témoignent de notre identité européenne. »

Le référentiel pourrait effectivement permettre une visibilité sur les compétences des professionnels du patrimoine bâti et ainsi en assurer la survie. Néanmoins, il faut qu'il garantisse la protection des particularités locales sans engendrer une homogénéisation à des fins politiques. Il n'est à ce jour pas publié.

C) Quelle protection par quels acteurs ?

Après l'incendie de Notre-Dame de Paris et l'engouement qu'il a suscité, les décideurs politiques européens s'interrogent sur la place donnée au patrimoine bâti dans les politiques publiques, alors qu'il est source d'économie, d'innovation et d'identité.

Les politiques culturelles dépendent des États membres. L'Union européenne peut néanmoins leur apporter un appui ou passer par des initiatives transverses comme le programme *Europe créative* (qui soutient le spectacle vivant, la littérature et l'audiovisuel). Dans le domaine du patrimoine bâti, un label a été créé en 2013 par la Commission européenne pour protéger les sites patrimoniaux européens qui « célèbrent et symbolisent les valeurs, l'histoire, l'intégration et les idéaux européens. » 48 sites ont d'ores et déjà reçu la labellisation, de l'abbaye de Cluny en France à la Maison de la Grande Guilde en Estonie.

En dehors de quelques initiatives à l'échelle européenne, chaque État assure la politique de sauvegarde de son patrimoine bâti et de ses savoir-faire en fonction de sa sensibilisation et du climat politique. Ils peuvent également s'appuyer sur des initiatives citoyennes qui se multiplient pour favoriser les échanges de savoir-faire et/ou sensibiliser le grand public, comme les programmes de REMPART.

Assises européennes du patrimoine culturel par Europa Nostra

Du 27 au 30 octobre 2019, Paris a accueilli les assises européennes du patrimoine culturel, organisées par Europa Nostra, initiative citoyenne pour la protection du patrimoine en Europe, et la Fondation du Patrimoine. L'incendie de Notre-Dame de Paris a bien évidemment été au cœur des rencontres. Le général Georgelin a été invité à donner une conférence sur la restauration de la cathédrale lors du Salon de l'Excellence à l'Hôtel de Ville de Paris et le chœur d'adultes de la Maîtrise Notre-Dame de Paris s'est produit lors de la Grande soirée du patrimoine européen au Théâtre du Châtelet.

Un colloque a clôturé les assises au Collège des Bernardins, avec comme thème « le Patrimoine culturel au cœur de la relance du projet européen ». Durant ce colloque, l'incendie du 15 avril 2019 a apporté des arguments solides aux défenseurs d'une politique de protection du patrimoine à l'échelle européenne.

III) Propositions et points de vigilance

Le patrimoine est depuis un an au cœur des attentions. L'incendie de Notre-Dame de Paris a permis au secteur de se faire entendre, espérant des améliorations significatives dans les années à venir. Pourtant :

- Le chantier de Notre-Dame de Paris ne doit en aucun cas faire oublier tous les chantiers de restauration qui sont en cours ou nécessaires à la sauvegarde du patrimoine sur le territoire français. Les entreprises spécialisées doivent être mutualisées pour que l'ensemble des chantiers du patrimoine puissent être assurés, en travaillant notamment avec le GMH.
- La formation est essentielle pour garantir la transmission des savoir-faire nationaux. Les écoles et les structures existent, il faut les organiser. Les ministères de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Culture doivent absolument mettre en place des filières spécifiques aux métiers du patrimoine et publier un référentiel. Il est important de soutenir financièrement les entreprises du secteur pour qu'elles puissent accueillir des apprentis dans de bonnes conditions. Des passerelles entre les formations manuelles et les écoles supérieures tels que les ENSA, l'INP et l'école de Chaillot permettraient d'attirer les jeunes en leur proposant des perspectives d'évolution de carrière concrètes.
- La création des Chantiers de France, annoncés par les ministres Franck Riester, Jean-Michel Blanquer et Muriel Pénicaud le 18 avril 2019, a été mise en pause. Ses missions vont pourtant être essentielles dans le cadre de la formation aux métiers du patrimoine bâti et aux métiers d'art. C'est par cette structure que passera la mutualisation des besoins et des enjeux du secteur, servant de lien entre l'État et les professionnels.
- La réunion des pays européens autour de la question de la protection du patrimoine bâti est une bonne nouvelle pour tout le secteur, car elle souligne la volonté des Etats de s'engager ensemble pour leur patrimoine. Toutefois, l'incendie de Notre-Dame ne doit pas être un prétexte à l'homogénéisation culturelle mais doit au contraire amener l'Union européenne à devenir un soutien plus important des politiques de sauvegarde des Etats par la mise en réseau des savoir-faire et par des appuis financiers, dans le respect des particularités nationales, régionales et locales. Il faut veiller à ce qu'une prédominance de l'objectif de construction d'une culture européenne dans cette politique d'appui ne participe pas au réveil de sentiments nationaux ou régionaux contre l'Union européenne.

Note rédigée par Alexandra Monet,

administratrice de projets culturels et analyste du Think tank Le Millénaire

Lexique :

- REMPART, association depuis 1966, reconnue d'utilité publique, organise chaque année des chantiers-bénévoles et des stages techniques pour tous en France (et dans le monde). Le projet a pour but de réunir une communauté de bénévoles autour d'un chantier du patrimoine local.
- Les ABF sont des architectes diplômés ayant réussi le concours public d'Architecte et Urbaniste de l'État (AUE) avec l'option « patrimoine ». Ils travaillent pour l'État au sein des Unités départementales de l'architecture et du patrimoine (UDAP). Les ACMH sont également des architectes diplômés ayant réussi le concours public d'ACMH. Payés à la commission, ils ont un statut particulier d'agent de l'État mais aussi d'architecte libéral. Les architectes du patrimoine ont quant à eux choisis de se spécialiser par une formation validée à l'École de Chaillot. Ils sont à leur compte et interviennent en tant qu'expert sur des chantiers.
- L'année 2018 avait été nommée « année européenne du patrimoine ». La Commission européenne avait décidé de mettre en place cette année du patrimoine pour encourager les échanges et sensibiliser les citoyens à l'histoire commune
- Le pisé est une technique d'architecture en terre crue demandant de damer la terre entre un coffrage en bois
- La bauge est une technique d'architecture en terre crue constituant à empiler des boules de terre mélangée à des fibres végétales ou des minéraux.
- Les Chantiers de France doivent établir un état des lieux des formations existantes dans les métiers du patrimoine bâti et les métiers d'art, d'abord en lien avec le chantier de Notre-Dame de Paris. Ils devront apporter la visibilité nécessaire à ces métiers et prouver qu'ils sont des métiers d'avenir. [Voir le communiqué de presse du 18 avril 2019]

Le Millénaire est un groupe de réflexion spécialisé sur les questions de politiques publiques et travaillant à la refondation de la droite. Il est composé d'une trentaine de contributeurs de divers horizons —cadres du privé, du public, chercheurs, chefs d'entreprises— et chacun expert dans son domaine.

Bureau du Millénaire

Président : **William Thay**

Vice-Président : Gilles Bösiger

Secrétaire générale : Marion P

Secrétaire général délégué : Pierre-Henri Picard

Secrétaire général délégué : Amine Hafidi

Secrétaire général adjoint : Olivier Bodo

Directeur des études : Florian Gérard-Mercier

Directeur adjoint des études : Jean-François Champollion

Directeur adjoint des études : Clément Perrin

Directeur des relations publiques : Alexis Findykian

Contact :

William Thay : william.thay@lemillenaire.org

Florian Gerard-Mercier : florian.gerard-mercier@lemillenaire.org

Alexis Findykian : alexis.findykian@lemillenaire.org

Presse : presse@lemillenaire.org

<http://lemillenaire.org>

Et pour suivre toutes les actualités du Millénaire :

<http://lemillenaire.org>

https://twitter.com/Le_Millenaire

<https://www.facebook.com/Millenaire/>

Mentions légales :

L'ensemble de ce rapport relève de la législation française et internationale sur le droit d'auteur et de la propriété intellectuelle. Tous les droits de la reproduction sont réservés à l'association « Le Millénaire », la reproduction de tout ou partie de ce rapport sur quelque support que ce soit est formellement interdite sauf autorisation expresse du Président de l'association.

